

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 27 novembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Madame BOISSOLLE Sandrine - Conseillère Municipale
Madame BRANDON Catherine - Conseillère Municipale
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN Nicolas - Adjoint
Madame DELPECH Nadège - Adjointe
Madame MOISSON Djamila - Conseillère Municipale
Monsieur REMY Jean-Jacques - Adjoint
Madame ROUYER Marie-Laure - Maire

Membres absents représentés :

Monsieur ALLUITTE David - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme DELPECH Nadège - Adjointe
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Madame CAUCHOIS Céline - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M REMY Jean-Jacques - Adjoint

Membres absents :

Monsieur GILLES Wilfried - Conseiller Municipal
Madame LAVAIRE Charline - Conseillère Municipale
Monsieur SUMIEN Jean-Marc - Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 septembre 2025
- D37_2025 - D37_2025 Convention ADICA - Etude de faisabilité et Aménagements de sécurité rues de la Croix Blanche et Saint Maurice
- D38_2025 - D38_2025 Convention de fourrière animale SPA
- D39_2025 - D39_2025 SPL-XDEMAT Renouvellement de la convention de prestations intégrées
- D40_2025 - D40_2025 Abrogation de la délibération n° 30_2025 du 5 septembre 2025
- D41_2025 - D41_2025 Demande de subvention FACIL - Columbarium
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 5 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

11 voix pour

D37_2025 Convention ADICA - Etude de faisabilité et Aménagements de sécurité rues de la Croix Blanche et Saint Maurice

Suite aux problèmes de sécurité récurrents de la rue de la Croix Blanche et de la rue Saint Maurice, une rencontre a eu lieu le 28 août dernier en mairie avec une personne chargée d'opération de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA).

Plusieurs hypothèses ont été évoquées afin de tenter de répondre aux difficultés de sécurité routière.

Afin d'établir la faisabilité des différents projets proposés, une convention sur l'étude d'aménagements de sécurité doit être signée avec l'ADICA.

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention pour une mission d'assistance technique et administrative portant sur l'opération : Etude de faisabilité – Aménagements de sécurité – rue de la Croix Blanche et rue Saint Maurice (RD14). Cette mission durera 3 jours.

11 voix pour

D38_2025 Convention de fourrière animale SPA

Madame le Maire expose à l'assemblée de la nécessité de recourir aux services de la Société Protectrice des Animaux.

En effet, plusieurs chats divagants ont été signalés par des habitants de la commune. Ces chats créent des nuisances dans les jardins des habitations voisines.

Ces divagations peuvent également occasionner des troubles pour la sécurité routière. Il convient pour le bien-être des chats, de les capturer et de demander assistance à la SPA.

Pour cela, une convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux doit être signée. Cette convention permettra de procéder à la mise en fourrière des chats et des chiens divagants et sans maître. Elle est valable du 1er décembre au 31 décembre 2025, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an dans la limite de 4 années sans pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2028, sauf dénonciation expresse 3 mois avant la date anniversaire du contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fourrière animale de la Société Protectrice des Animaux.

11 voix pour

D39_2025 SPL-XDEMAT Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Madame le Maire rappelle que par délibération du 20 novembre 2020, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

Cette convention arrivant à expiration, il convient de la renouveler.

Le Conseil municipal, après examen, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires, et ce, jusqu'au 31 décembre 2030.

11 voix pour

D40_2025 Abrogation de la délibération n° 30_2025 du 5 septembre 2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention au titre du FACIL a été déposée auprès de la Communauté de Communes de Picardie des Châteaux concernant la reliure et la restauration des registres d'Etat Civil.

Cette demande a été rejetée par la CCPC au motif que cette prestation n'entre pas dans les critères d'éligibilité de la subvention FACIL.

Il convient alors d'abroger la délibération n°30_2025 adoptée lors du conseil municipal du 5 septembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-ABROGE la délibération n°30_2025 du 5 septembre 2025 « Demande de subvention au titre du FACIL « Reliure et restauration des registres d'Etat Civil ».

11 voix pour

D41_2025 Demande de subvention FACIL - Columbarium

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de restaurer le sous-bassement du columbarium « Le repos de Morcival ».

En effet, le columbarium a subi des dégâts dus à des infiltrations d'eau. La partie basse était recouverte d'un enduit en ciment épais, ce qui empêchait la pierre de respirer. Elle est devenue poreuse et très abimée. L'enduit a été enlevé, ce qui a permis l'assainissement de la pierre.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du FACIL (Fonds d'Accompagnement Communautaire à l'Investissement Local) auprès de la C.C.P.C. suivant le plan de financement ci-dessous :

OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Reprise en pierre du sous bassement du columbarium	3 185,73 €	3 822,88 €
Fourniture des blocs de pierre	1 288,00 €	1 545,60 €
TOTAL	4 473,73 €	5 368,48 €

Financier	Assiette éligible HT	Taux souhaité	Montant subvention
FACIL	4 473,73 €	25.92 %	1 159,60 € (A)
Montant TTC à la charge de la Commune :			4 208,88 € (B)
TOTAL Général coût opération TTC (A+B) :			5 368,48 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 5 368,48 € TTC,
- DECIDE de solliciter l'accompagnement financier de la C.C.P.C. au titre du FACIL,
- ADOpte le plan de financement proposé,
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention au prochain budget primitif 2026.

11 voix pour

Questions diverses

Création d'une nouvelle association sur la Commune

Le 17 octobre 2025 s'est tenue une réunion aux termes de laquelle a été créée l'« Association pour le Patrimoine de Brancourt-en-Laonnois » (APBL).

Cette nouvelle association est présidée par Monsieur Philippe BRANDON et a notamment pour objet la sauvegarde, la consolidation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine, notamment l'église de la Commune et d'autres monuments ou sites locaux tels que les chemins, chapelles funéraires, vestiges des anciens fours, les croix, vestiges de guerre...

Toute personne intéressée peut adhérer à l'association, ou participer en apportant son aide (idées, connaissances, savoir-faire ou simplement en donnant du temps et de l'énergie dans le cadre des projets qui seront engagés par l'association).

Les bulletins d'adhésion sont disponibles en mairie. Le montant de la cotisation annuelle est de 10 €.

Recensement des « nids de poule »

Le recensement annuel des nids de poules sur la voirie communale a été effectué. Les travaux de colmatages devraient être réalisés au plus tard en février prochain. La société KATEC sera chargée de réaliser ces travaux.

Les services du Département géreront le colmatage des nids de poule se trouvant sur la rue Saint Maurice.

Syndicat des eaux

Les difficultés administratives et techniques liées à la dissolution du Syndicat des Eaux de Brancourt-Pinon et à l'adhésion au Syndicat de Production d'eau potable du nord de Soissons (SPENS) se résolvent petit à petit.

Les soucis de facturations dernièrement constatés ont pu être solutionnés. Le recrutement de 2 agents à temps plein (techniciens terrain) et 2 agents à temps partiel (secrétaires) a été effectué.

Le SPENS poursuit son développement puisque d'autres communes, telle que Vaudesson, vont y adhérer et d'autres, telles que Bray, Vuillery et Clamecy ont pour projet de le faire.

D'autre part, le SPENS envisage de faire appel à la société ALTEREO afin d'engager des travaux d'interconnexion pour relier d'autres communes au réseau.

Ce développement est d'autant plus important qu'il rendra plus accessible les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Calendrier des prochaines manifestations :

Concert de Noël

Le vendredi 5 décembre, un « concert de Noël » est programmé par la C.C.P.C. à la salle polyvalente.

Les chants traditionnels laissent place à de la musique de variété avec des reprises mais aussi des créations musicales. Pour l'entrée, les participants sont invités à déposer un jouet neuf. Ces jouets sont collectés au profit de l'association des Restos du Cœur.

L'église sera ouverte juste avant le concert afin de découvrir ou redécouvrir ce lieu. Des membres de l'APBL seront présents pour l'accueil de 17h30 à 18h30.

Marché de Noël

Un marché de Noël organisé par Le Club Padawan aura lieu dans la salle polyvalente les samedi 13 décembre de 14h à 20h, et dimanche 14 décembre de 10h à 18h.

Diverses animations seront proposées tout au long de ce week-end.

Repas de Noël de la cantine

Le repas de Noël de la cantine scolaire est prévu le jeudi 18 décembre.

Le Père Noël passera distribuer des chocolats aux enfants, qui, de leur côté, présenteront un chant préparé avec les animateurs de la CCPC.

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 8 février 2026. Au menu : musique, convivialité et bonne humeur !

Bal folk

Un bal folk gratuit, proposé par la CCPC, sera organisé à la salle Francis REMY le dimanche 8 mars 2026 à 15h00. Ce bal sera animé par le groupe Manigale : trio mêlant accordéon, violon, guitare et instruments originaux.

Elections municipales

Dates à retenir : les élections municipales 2026 se tiendront les dimanches 15 mars, pour le 1^{er} tour et le 22 mars, en cas de 2^{ème} tour.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h40.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance



Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

